Nations Unies S/PV.4515 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4515e séance

Vendredi 19 avril 2002, à 10 h 45

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zínser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 17 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/431)

02-34202 (F)



La séance est reprise à 10 h 45.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Récemment, la communauté internationale a déployé des efforts pour mettre fin à une nouvelle escalade du conflit palestino-israélien, comme l'indiquent les trois résolutions du Conseil de sécurité et la déclaration du « quatuor ». De plus, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell, s'est rendu dans la région pour y mener des activités de médiation. De nombreux pays, y compris la Chine, ont, chacun à sa façon, appelé les parties à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil.

Toutefois, à notre grand regret, la situation dans les territoires palestiniens occupés n'a pas évolué de manière satisfaisante. L'armée israélienne refuse toujours de se retirer, et elle a intensifié le siège imposé au dirigeant palestinien, M. Arafat, et à la basilique de la Nativité. Le sang d'innocents continue de couler.

Le retrait immédiat des troupes israéliennes est le facteur décisif qui déterminera si le cours du conflit peut ou non véritablement changer. Nous appuyons tous les efforts exhortant Israël à retirer ses forces.

L'escalade de la violence a provoqué une situation humanitaire extrêmement grave. Nous trouvons, parmi les victimes des attentats-suicide à la bombe des Israéliens et des Palestiniens, ainsi que des ressortissants chinois. Il faut condamner de tels actes de violence. Cependant, à la grande consternation du monde entier, la tragédie humanitaire provoquée par les attaques militaires brutales menées par l'armée israélienne se poursuit. Nous appuyons l'idée d'une enquête sur la situation humanitaire en Palestine, en particulier sur ce qui s'est effectivement passé dans les camps de réfugiés de Djénine. La Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a déjà adopté une résolution sur cette question et a mis en place une commission d'enquête. Nous demandons à Israël et à la Palestine d'aider ce groupe à accomplir son travail. Nous sommes vivement préoccupés par la situation dramatique des civils palestiniens. Nous demandons à la communauté internationale d'accroître son assistance humanitaire. Nous demandons à Israël de fournir une aide aux organismes internationaux de secours humanitaires et de leur faciliter la tâche.

La communauté internationale est parvenue à un accord sur la nécessité de la participation d'une tierce partie pour mettre fin au cercle vicieux de la violence. Nous apprécions et appuyons les efforts déployés à cet égard par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Hier, ce dernier a fait une proposition en vue du déploiement d'une force multinationale. La Chine examinera cette proposition avec beaucoup d'attention. Nous espérons qu'Israël, la Palestine et la communauté internationale répondront de manière positive et constructive à la proposition du Secrétaire général et établiront sans plus tarder un mécanisme impliquant une tierce partie pour créer les conditions favorables à la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

M. Fall (Guinée) : En dépit des résolutions vigoureuses adoptées récemment par notre Conseil et les nombreux efforts de médiation, la situation au Proche-Orient ne cesse de se détériorer. La communauté internationale, impuissante, assiste à une escalade dangereuse de la violence dans la région.

L'offensive musclée de l'armée israélienne dans les villes palestiniennes a créé la désolation au sein des populations assiégées, avec son cortège de destructions, d'arrestations et de violations des principes humanitaires internationaux. Elle se caractérise également par le maintien du siège du quartier général du Président Arafat qui est ainsi privé de ses moyens d'action.

Comme nous l'avons souvent dit, l'usage de la force est source de frustrations et ne résoudra jamais le problème de la violence. En effet, plus les forces de défense israéliennes persisteront dans leur politique d'occupation, plus elles attiseront la flamme de la haine et de la vengeance. La conséquence logique de cette attitude est l'augmentation du nombre des attentats-suicide à la bombe contre les populations israéliennes innocentes. Ces attentats, qui sont politiquement et moralement injustifiables, sont en eux-mêmes nuisibles à la recherche d'une solution politique au conflit. Plus qu'une escalade, la situation actuelle constitue une tragédie que la communauté internationale doit chercher à résoudre par tous les moyens à sa portée.

Au cours de son exposé hier au Conseil de sécurité, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a partagé avec les membres du Conseil sa vision globale pour faire face à la situation dangereuse qui ne cesse de se développer au Proche-Orient, mais aussi et surtout pour parvenir à un règlement définitif du conflit. Il a recommandé, entre autres, que la communauté internationale envisage de prendre de nouvelles

mesures plus audacieuses que celles qui ont été utilisées jusqu'ici. À cet égard, ma délégation soutient sa proposition pour le déploiement d'une force multinationale dans le cadre d'une politique proactive pour préserver les vies humaines, assurer la sécurité dans la région et maintenir les chances pour la relance du processus politique.

Ma délégation est d'avis que si ce déploiement, maintes fois réclamé par la communauté internationale, avait été accepté plus tôt, il aurait pu éviter le cycle de violence de toutes origines qui continue de se développer et prévenir ainsi le drame humanitaire survenu dans le camp des réfugiés de Djénine. Nous sommes persuadés que, pour mettre en oeuvre le déploiement d'une telle force multinationale, des préalables importants devraient être satisfaits, notamment la coopération des deux parties afin de créer les meilleures chances pour un cessez-le-feu immédiat et assurer ainsi le succès de l'opération. Dans tous les cas, le Conseil de sécurité, agissant en vertu de ses compétences définies dans la Charte, dispose des atouts nécessaires pour mettre en oeuvre une telle initiative.

Comme l'a récemment dit le Secrétaire général de l'ONU, les efforts pour calmer la crise et instaurer un cessez-le-feu doivent s'accompagner d'une action sur le front politique. En adoptant les résolutions 1397 (2002),1402 (2002) et 1403 (2002), le Conseil a clairement défini les contours du processus de paix israélo-palestinien en particulier et dans la région du Moyen-Orient en général. La tâche ardue qui nous revient donc est d'amener les parties à renoncer à la logique de la guerre et à la politique actuelle qui sont destructrices et sans issue. Les parties doivent faire preuve de volonté politique pour retourner à la table des négociations. C'est à cette seule condition que la sécurité d'Israël et les aspirations politiques légitimes des Palestiniens peuvent être garanties.

Pour terminer, ma délégation espère que les efforts engagés par les différents médiateurs ne seront pas vains et que les nombreux appels lancés seront entendus par les parties en vue de la reprise des pourparlers pour l'instauration d'une paix juste et définitive. Les peuples israélien et palestinien, qui sont les principales victimes du conflit, en ont largement besoin.

M. Tafrov (Bulgarie) : La Bulgarie est très inquiète de la situation très grave au Proche-Orient. Nous lançons un appel pour un cessez-le-feu immédiat. Ce qui nous préoccupe le plus aujourd'hui est certainement la situation humanitaire.

Hier, le Secrétaire général nous a parlé de la situation à Djénine. Mon pays partage complètement sa préoccupation. Il est urgent que l'accès soit assuré à Djénine aux organisations humanitaires afin de sauver des vies humaines. Nous réitérons la nécessité absolue pour Israël de se retirer des territoires occupés et de mettre fin à l'isolement du Président Yasser Arafat. De ce point de vue, nous notons un début de retrait que nous attribuons en grande partie à l'engagement continu des États-Unis et des autres membres du « quatuor » dans les efforts de médiation, notamment la mission du Secrétaire d'État des États-Unis Powell dans la région.

La destruction de l'infrastructure de l'Autorité palestinienne ne contribue en rien à résoudre les problèmes existants, car elle ne permet pas aux éléments modérés du camp palestinien de contrôler les organisations terroristes. Nous attendons de l'Autorité palestinienne qu'elle s'engage pleinement pour mettre fin aux actes de terrorisme contre Israël et pour permettre le démantèlement des réseaux terroristes. La Bulgarie lance un appel à tous les pays au Proche-Orient pour qu'ils travaillent activement pour prévenir les actes de terrorisme, qui sont de nature à endommager gravement tous les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver une solution à la crise.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mon pays salue la déclaration faite par le « quatuor » à Madrid. Nous nous trouvons devant une situation positive au niveau de la communauté internationale, où il y a une unité de vues sur ce qui doit être fait au Proche-Orient. L'un des éléments les plus positifs est l'engagement continu du Gouvernement des États-Unis dans la recherche de solutions à la crise.

Mon pays est prêt à soutenir toute initiative de paix qui contribuerait à la réalisation d'une paix juste et durable. Nous avons participé activement à l'élaboration des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002). Nous pensons que les résolutions du Conseil de sécurité représentent une excellente base pour les efforts de la communauté internationale. De ce point de vue, il ne nous semble pas opportun en ce moment de procéder au vote d'une autre résolution, car pratiquement tout a été dit dans les résolutions

précitées. Il ne nous apparaît pas qu'une nouvelle résolution pourrait ajouter plus d'éléments positifs à ceux qui sont déjà en place. Il faut faire attention à ne pas susciter une inflation verbale. Ce que nous attendons est une mise en oeuvre des résolutions existantes.

À une autre occasion, mon pays commentera en détail les propositions très importantes qui ont été faites hier devant le Conseil par le Secrétaire général concernant l'envoi d'une force dans la région du Proche-Orient. Mais je dois dire que mon pays estime que tout envoi d'une force devrait s'inscrire dans les efforts de la communauté internationale et devrait faire partie d'un processus politique.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, la délégation camerounaise vous sait gré d'avoir accédé à la requête du Groupe arabe tendant à la convocation d'urgence d'une séance du Conseil de sécurité consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

La question de Palestine, qui est au centre du conflit israélo-arabe, a traversé le XXe siècle tout entier sans malheureusement qu'une solution y soit trouvée. Pourtant, notre Organisation, à travers le Conseil de sécurité, a dégagé la vision d'un règlement – un règlement permanent, un règlement durable – de ce conflit. C'est l'objet des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et, récemment, 1397 (2002). Ces résolutions, qui fondent le règlement politique, sont également l'expression du principe « terre contre paix ».

Ainsi donc, on le voit, l'objectif à atteindre est connu, et la voie pour y parvenir tracée. Ce qu'il faudrait aujourd'hui, et ce dont nous avons besoin, c'est la volonté politique, une volonté politique ferme et affirmée. C'est parce que cette volonté politique a manqué et manque encore, c'est également en raison du peu d'empressement des parties à respecter les résolutions du Conseil, que le règlement de la question de Palestine tarde à se concrétiser.

Alors, la spirale de violence au Moyen-Orient se développe et, devant ce développement, le risque est grand que le découragement ne gagne. Ces derniers mois et ces derniers jours, l'escalade de la violence a été particulièrement dangereuse : que de morts, que de souffrances, que de destruction! Une véritable tragédie. On comprend dans ces conditions l'espoir immense soulevé par les initiatives et décisions récentes pour mettre un terme à la violence et relancer le processus de paix. C'est la résolution 1397 (2002), dégageant la vision de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. C'est aussi l'initiative de paix du Prince héritier Abdallah. C'est également les actions diplomatiques sur le terrain du « quatuor », et la récente mission du Secrétaire d'État des États-Unis au Moyen-Orient.

Le 18 avril dernier, le Secrétaire général a soumis au Conseil et défendu une proposition refondatrice de l'action de la communauté internationale en faveur de la paix au Moyen-Orient, laquelle paix – on ne cessera pas de le dire – passe par le règlement de la question centrale de la Palestine. Le Secrétaire général a proposé le déploiement dans la région d'une force multinationale. Cette force, qui ne serait pas des Nations Unies, serait décidée et autorisée par le Conseil dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle poursuivrait, nous a dit le Secrétaire général, un quadruple objectif : l'arrêt du cycle des violences israélo-palestiniennes; la création de conditions propices à la reprise des activités normales dans les territoires palestiniens; le rétablissement des institutions de l'Autorité palestinienne; et la facilitation de la reprise des négociations pour parvenir au règlement politique de l'ensemble de la crise du Moyen-Orient. Une fois rendue publique, cette proposition a suscité non pas de l'opposition en tant que telle mais une série d'interrogations, de réactions, pour mieux en maîtriser les tenants et les aboutissants. Au fil des négociations dans les jours à venir, nous formons l'espoir de voir ces interrogations et réactions aplanies.

Le Cameroun est d'avis que cette force peut être déployée sans attendre l'adhésion complète des parties. Mais, pour qu'elle remplisse sa mission, cette force multinationale doit bénéficier et s'assurer de la coopération pleine et entière de toutes les parties. La manifestation de cette coopération serait, de la part d'Israël et de l'Autorité palestinienne ainsi que des parties directement intéressées et concernées, le signal de leur volonté de s'engager dans le processus de paix, lequel comporte une dominance politico-sécuritaire.

La proposition du Secrétaire général constitue donc, à notre avis, une contribution essentielle dans la recherche du rétablissement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Seule cette confiance peut aider la reprise des négociations devant conduire à la paix. Seules des négociations peuvent conduire à la paix, pas une autre forme d'action. Toute autre solution

que les parties engageraient, toute autre option que les parties se proposeraient de mettre en action relève du cauchemar, de l'apocalypse, cette apocalypse si souvent annoncée sur cette terre trois fois sainte. Cette apocalypse-là ne fera aucune différence, aucune distinction entre vainqueurs et vaincus. Elle ne fera aucune différence entre les uns et les autres. Nous en avons un aperçu avec l'escalade de la violence militaire israélienne et la multiplication des attentats-suicide palestiniens.

C'est pour toutes ces raisons que le Cameroun partage la vision globale du Secrétaire général. Devant l'aggravation de la situation, le manque de confiance et la haine qui s'installent, le langage des uns et des autres qui est de plus en plus et qui est toujours un langage de guerre et non de paix, tout cela fait que les parties ne peuvent pas par elles-mêmes retrouver le chemin de la table des négociations. D'où la nécessité de l'action d'un tiers.

Il n'y a pas longtemps, lorsque le Cameroun avait proposé l'envoi sur le terrain d'une mission du Conseil de sécurité, il avait parlé de la nécessité d'un électrochoc dans la situation où nous nous trouvons. La force multinationale dont le mandat a été esquissé est, nous semble-t-il, la solution vers laquelle nous devrions nous orienter. Tout le monde y gagne. Israël y gagne, l'Autorité palestinienne et la Palestine y gagneront, la communauté internationale tout comme la région y gagneront et, surtout, la paix, la paix des coeurs, la paix des esprits et enfin la vie, la vie des hommes, la vie des femmes, la vie des enfants seront sauvegardées.

La recherche de cette paix devrait, nous semble-t-il, constituer le fil conducteur lorsque nous examinons la proposition du Secrétaire général. C'est la recherche de cette paix qui pourra nous permettre de nous rapprocher, de trouver à cette force multinationale assez rapidement les contours qu'il faut.

Les choses urgent. La situation est une tragédie. La crédibilité du Conseil de sécurité est en jeu. Décidons, pour que le Conseil de sécurité sorte effectivement de ce que j'appelais l'autre jour le silence assourdissant de ses résolutions.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne à présent la parole au représentant de la France.

M. Levitte (France) : La France s'associe pleinement au discours qui a été prononcé par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne. La poursuite du conflit israélo-palestinien est tragique. La situation humanitaire et la souffrance de la population dans les territoires palestiniens sont intolérables. Les populations civiles payent de leur vie le blocage meurtrier actuel. Cela doit cesser d'urgence.

La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité qui la représente, ont pourtant fixé un cadre très clair pour sortir de cet engrenage dévastateur. Des demandes précises ont été faites aux parties par le Conseil dans ses résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) et dans la déclaration de son Président du 10 avril. Celle-ci a été endossée et la déclaration de Madrid a reçu l'appui du « quatuor » composé du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétaire d'État américain, du Ministre des affaires étrangères russe et du Haut Représentant de l'Union européenne. La France rejette toute lecture séquentielle ou conditionnelle de ces décisions. Elles doivent être mises en oeuvre immédiatement et intégralement.

C'est immédiatement qu'Israël doit procéder à un retrait total des villes et villages palestiniens réoccupés. Le retrait de l'armée israélienne a été constaté à Djénine. Israël doit maintenant se retirer des autres villes et villages encore occupés. Israël doit notamment lever le siège de la basilique de la Nativité à Bethléem et rendre toute sa liberté de mouvement au Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

De leur côté, l'Autorité palestinienne et son Président doivent tout faire pour assumer leur part de responsabilité et honorer leurs engagements, en particulier pour faire cesser les actes de violence et les attaques terroristes. Ces attaques aveugles contre des civils sont moralement et politiquement inacceptables. C'est pourquoi la France salue la déclaration faite samedi par le Président de l'Autorité palestinienne et ses collaborateurs condamnant le terrorisme et notamment le dernier attentat à Jérusalem.

Au-delà des déclarations, la France rappelle que l'Autorité palestinienne et son Président ne peuvent agir que pour autant qu'on leur en laisse les moyens. La destruction des infrastructures de l'Autorité palestinienne par l'armée israélienne est une faute politique aux conséquences très graves. Dès qu'un cessez-le-feu pourra être signé, il faudra engager leur reconstruction avec l'aide de la communauté internationale. Il n'y a pas d'autre voie que la

conclusion d'un cessez-le-feu et la reprise sans délai des négociations politiques sur un règlement politique définitif et juste.

Nous en connaissons tous les contours. L'occupation israélienne doit cesser. Elle doit laisser place à la coexistence pacifique de deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant dans des frontières sûres et reconnues. Il est illusoire de penser qu'un tel règlement puisse être conclu sans Yasser Arafat. Il reste le représentant légitime et élu du peuple palestinien.

La France est très préoccupée par la situation humanitaire de la population palestinienne qui vit sous couvre-feu et bouclage permanents. La France est préoccupée en particulier par la précarité de la situation des personnes qui se trouvent à l'intérieur de la basilique de la Nativité à Bethléem et dans le camp de réfugiés de Djénine.

Israël doit prendre toutes les mesures nécessaires au respect du droit international humanitaire défini par les Conventions de Genève de 1949, en particulier en matière de protection des civils et des ressortissants étrangers mais également en ce qui concerne le traitement des détenus. Israël doit assurer l'accès immédiat des secours médicaux et de l'assistance humanitaire à la population palestinienne.

La gravité de cette crise humanitaire dans l'ensemble de la Cisjordanie appelle une aide immédiate de la communauté internationale. Les grandes agences humanitaires ont lancé des appels pressants. La France a déjà envoyé plus de 20 tonnes d'aide humanitaire d'urgence à destination des territoires palestiniens, au bénéfice du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). D'autres actions d'urgence sont engagées en faveur du camp de réfugiés de Djénine.

Les scènes de dévastation, à Djénine en particulier, telles qu'elles ont été rapportées par la presse internationale et les grandes organisations humanitaires, sont extrêmement choquantes. Tous les efforts doivent être déployés pour rechercher et sauver les survivants. L'extrême gravité des témoignages recueillis rend indispensable une initiative pour établir toute la vérité, de façon objective. Il est nécessaire d'envoyer sur place, à Djénine, une commission internationale d'établissement des faits.

Le moment est également venu de sortir les parties de leur face-à-face meurtrier. Il y a un quasi-consensus international sur ce point : une présence internationale sur le terrain est indispensable. La France soutient pleinement la démarche du Secrétaire général, qui a fait des propositions ambitieuses et courageuses pour le déploiement d'une force multinationale d'interposition. Cette force s'emploierait, avec les parties, à mettre fin à la spirale de la violence et elle surveillerait le respect du cessez-le-feu. Elle instaurerait un climat de sécurité dans les territoires palestiniens occupés qui garantirait notamment que les secours humanitaires et l'aide économique puissent être acheminés sans entraves, dans le respect du droit international humanitaire. Elle contribuerait, avec l'aide de la communauté internationale, à reconstruire les institutions de l'Autorité palestinienne, y compris son appareil de sécurité, aujourd'hui détruits. Elle créerait les conditions de calme propices à la relance d'un véritable processus politique de négociation d'un règlement définitif du conflit, sans lequel il n'y aura pas de cessez-le-feu durable.

Il est nécessaire de mener à présent une réflexion collective approfondie afin d'aboutir rapidement à une décision réfléchie et efficace. La communauté internationale devrait annoncer sa disponibilité à déployer une présence internationale et entamer aussitôt les discussions sur ses modalités pratiques. Il conviendra naturellement de consulter les parties. Leur coopération sera requise. La composition d'un tel déploiement international devrait garantir son impartialité pour les deux parties. Un engagement conséquent des États-Unis nous paraît indispensable.

La situation est tragique. Il ne faut pas perdre espoir pour autant. Les efforts de la communauté internationale se poursuivent de façon intensive. Les États-Unis ont envoyé leur Secrétaire d'État sur place où il a pu rencontrer longuement les dirigeants des deux parties. Ce réengagement des États-Unis marque un tournant positif, quelles que soient les très grandes difficultés rencontrées. La France espère que le Secrétaire d'État va poursuivre sa mission, qui doit bénéficier du soutien continu du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale. Le Secrétaire d'État a le plein soutien des autres membres du « quatuor », qui jouent de leur côté un rôle actif. Il faut persévérer dans la voie tracée par les résolutions du Conseil de sécurité. C'est par un redoublement des

efforts et à force de ténacité et de volonté politique que la communauté internationale arrivera à faire entendre raison aux parties et à établir enfin la paix.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer nos plus profondes condoléances à notre cher ami, l'Ambassadeur Yehuda Lancry, Représentant permanent d'Israël, à la suite du décès prématuré de sa nièce, morte à la suite d'un attentat terroriste commis la semaine dernière. Ces morts prématurés montrent une nouvelle fois l'importance qu'il y a à arrêter le cycle de la violence, qui semble être à l'ordre du jour dans la région. Aucune des parties à ce conflit ne pourra promouvoir sa cause par la violence et les attaques militaires; ces actes n'engendrent que destructions, pertes et souffrances pour les deux parties.

À la fin du débat du Conseil de sécurité du 9 avril dernier sur la situation au Moyen-Orient, le Représentant permanent d'Israël a exprimé sa consternation à la suite de la déclaration faite par Maurice durant ce débat, alléguant qu'elle était partiale. Il est clair que mon cher ami n'a pas tenu compte du contexte particulier dans lequel cette déclaration avait été faite. Notre collègue connaît certainement notre condamnation sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes ainsi que des attentats-suicide; nous avons exprimé cette position dans de nombreuses déclarations, ici et ailleurs.

Notre déclaration du 9 avril a été faite au moment où toute la communauté internationale demandait à Israël d'arrêter ses attaques militaires dans les territoires palestiniens occupés; où Israël restait indifférent aux appels pressants du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale pour qu'il se retire des villes palestiniennes; et où les violations du droit international humanitaire par Israël avaient lieu au mépris des appels de la communauté internationale. Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, M. Hansen, a déclaré le 10 avril que « la situation dans le camp de réfugiés de Djénine se transforme rapidement en catastrophe ». Les communiqués de presse de l'UNRWA indiquent que les chars et bulldozers israéliens accentuent leur démolition d'abris dans le camp de Djénine et que les bulldozers « rasent » les abris. Les travailleurs humanitaires n'ont pu accéder aux camps de réfugiés et ont été empêchés de fournir les articles de première nécessité – nourriture, eau et médicaments – aux personnes dans le besoin. Des ambulances ont essuyé des tirs, et des médecins ont été tués. En d'autres termes, Israël a continué de défier les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil.

Je voudrais également rappeler que les responsables des grandes institutions humanitaires internationales ont exprimé leurs profondes consternation et indignation devant les actions militaires menées dans les territoires palestiniens occupés et leurs conséquences dans l'aggravation de la crise humanitaire. Ils ont également fait état de l'accroissement troublant des cas manifestes de non-respect du droit international et de la sécurité du personnel humanitaire. Le Secrétaire général lui-même, dans son intervention à la Commission des droits de l'homme à Genève, a indiqué qu'au Moyen-Orient, les normes internationales en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire sont systématiquement violées. Il a également affirmé que s'en prendre aux civils et recourir à un usage excessif de la force à d'autres fins que celles d'atteindre des objectifs militaires légitimes constituent des violations du droit international humanitaire qui doivent être dénoncées.

À Madrid, le Secrétaire général a déclaré que

> « le respect du droit humanitaire international et des organisations humanitaires est le principe le plus élémentaire de toute nation qui prétend à la démocratie et à une participation au concert des nations ».

Face à la tragédie humaine qui s'est déroulée dans les camps de réfugiés palestiniens, et particulièrement à Djénine, où les femmes et les enfants ont été victimes d'attaques sans discrimination de la part des Forces de défense israéliennes, la position de Maurice pourra certainement être comprise.

Maurice est un pays respectueux de la légalité, qui croit fermement au caractère sacré des institutions internationales et qui a le plus grand respect pour le droit international et pour les décisions du Conseil de sécurité. C'est là la position de principe qui nous inspire et qui continuera d'inspirer nos décisions et nos déclarations pour le restant de notre mandat au Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, alors qu'Israël n'a encore qu'assoupli partiellement les restrictions imposées à

l'accès au camp de réfugiés de Djénine, des informations nous parviennent déjà sur l'horreur des ravages perpétrés par Israël dans cette zone. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, a déclaré hier que le spectacle à Djénine était une situation dont l'« horreur dépasse l'entendement. On dirait qu'il y a eu un tremblement de terre ». Cela nous rappelle, malheureusement, les ravages du 11 septembre, plus proches de nous. On ne sait pas encore au juste combien de Palestiniens innocents ont été tués à Djénine. Il serait utile de demander aux autorités israéliennes combien de civils palestiniens innocents ont dû être sacrifiés dans la chasse aux éléments terroristes présumés à Djénine.

Maurice estime qu'il devrait y avoir une enquête internationale en bonne et due forme sur les événements qui se sont produits sur place. En outre, Israël doit coopérer avec la mission d'établissement des faits que Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, a l'intention de conduire dans les territoires palestiniens occupés.

En attendant cette enquête, il convient de se pencher d'urgence sur la situation humanitaire à Djénine. Israël doit immédiatement lever le couvre-feu à Djénine et coopérer pleinement avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui s'efforcent de porter secours aux civils encore pris sous les décombres et de soulager les souffrances de ceux qui restent dans la zone.

Si nous comprenons le souci d'Israël d'éliminer les éléments terroristes, il n'a cependant opéré aucune distinction entre ceux qui font acte de terrorisme et d'innocents civils palestiniens. L'humiliation délibérée et systématique du peuple palestinien et de son dirigeant ne peut qu'encourager de nombreux autres militants et extrémistes, comme l'a dit le représentant de l'Irlande lors de notre dernier débat. Assiéger le quartier général du Président Arafat, comme on le fait depuis maintenant quatre mois, ne peut qu'ajouter à la colère croissante des Palestiniens et du monde arabe. C'est un mauvais calcul peu judicieux que de chercher à l'écarter, alors qu'il reste, comme l'a concédé le Ministre des affaires étrangères israélien lui-même, M. Peres, le seul interlocuteur pour toute négociation de paix avec la Palestine.

Nous demandons une fois de plus à Israël de se retirer immédiatement de toutes les villes palestiniennes et d'appliquer immédiatement les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité.

Nous condamnons le siège imposé à la basilique de la Nativité tout autant que nous condamnons l'utilisation de cette basilique comme repère de militants.

Le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell, auquel le Conseil a accordé son plein appui dans sa résolution 1403 (2002), est maintenant rentré de sa mission au Moyen-Orient. S'il a peut-être accompli quelques progrès en direction de la paix, il est clair que le principal objectif des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) relativement à un cessez-le-feu et au retrait d'Israël des villes palestiniennes n'a pas été atteint; et le siège imposé au Président Arafat n'est pas levé, malgré la déclaration qu'il a faite la semaine dernière pour dénoncer tous les actes de terrorisme. Nous saluons cette déclaration et nous exhortons les Palestiniens à s'y conformer pleinement.

Le moment est venu d'examiner soigneusement ce qu'il faut faire pour assurer le retrait total qu'exigent d'Israël les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. Nous devons réfléchir aux mesures qui doivent être prises par le Conseil de sécurité pour faire sortir les deux parties de ce cycle d'autodestruction et les amener à la table des négociations, et par là à un règlement politique fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la vision affirmée par la résolution 1397 (2002).

Dans ce contexte, la proposition présentée hier par le Secrétaire général au Conseil – la mise sur pied d'une force multinationale vigoureuse et crédible afin d'aider les parties à mettre fin à la violence – est non seulement opportun mais encore semble être la seule solution à cette crise. Nous convenons avec le Secrétaire général que, seules, les parties ne seront pas capables de se sortir de l'impasse actuelle.

Nous demandons par conséquent à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à la communauté internationale, d'examiner avec soin cette proposition, afin d'empêcher toute nouvelle aggravation de la situation, susceptible d'entraîner un désastre généralisé dans la région.

Le processus de paix au Moyen-Orient traverse une période très difficile, et la crédibilité du Conseil de sécurité en souffre. Il importe au plus haut point que nous oeuvrions tous à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : La communauté internationale fondait de grands espoirs sur la réunion du « quatuor » à Madrid et sur la mission du Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, dans la région. Il est probable que ces attentes aient été excessives. Il est probable également que ces acteurs – le « quatuor » et M. Powell, ont influé positivement sur la situation et que les résultats concrets de leur contribution ne pourront apparaître que plus tard.

La vérité, cependant, c'est que toutes ces démarches nous laissent avec un sentiment encore plus grand d'amertume et que les parties continuent de ne pas appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), raison pour laquelle nous sommes de nouveau réunis dans cette salle.

Je voudrais aborder deux sujets distincts mais imbriqués relativement au conflit : la situation humanitaire et la création proposée d'une force multinationale.

Concernant la situation humanitaire, les premières informations commencent à nous parvenir sur la situation à Djénine. Les descriptions de l'état actuel du camp le présentent comme s'il y a eu un véritable tremblement de terre, tant sont grands les destructions et les ravages. Ce qui apparaît clairement, au vu des premières données obtenues, c'est que ce qui s'est produit à Djénine dépasse toute logique militaire. Les informations faisant état de maisons démolies avec leurs habitants à l'intérieur, y compris des femmes et des enfants, sont pour le moins consternantes. D'autres témoignages faisant état d'exécutions sommaires et d'utilisation de civils comme boucliers humains constituent de graves dénonciations de violations du droit international humanitaire.

Ce qui importe, maintenant, c'est que l'on puisse acheminer l'aide destinée à la population qui se trouve encore à l'intérieur du camp, que l'on puisse apporter les soins nécessaires aux blessés, sauver les personnes encore ensevelies sous les décombres et également récupérer les corps des victimes. Nous tenons à associer notre voix à celle de tous ceux qui demandent aux autorités israéliennes de permettre l'accès immédiat et sans entrave des équipes de secours au camp de Djénine.

Mais en plus des mesures humanitaires d'urgence, il est nécessaire de tirer au clair ce qui s'est produit à Djénine, ce qui rend indispensable, à notre avis, la création d'un mécanisme d'enquête.

Djénine est peut-être le cas le plus tragique du point de vue humanitaire, mais ce n'est certainement pas le seul. On a également reçu, par exemple, des informations selon lesquelles les contrôles militaires stricts auxquels on soumet ceux qui veulent accéder à la bande de Gaza ont entraîné une pénurie alimentaire.

Par ailleurs, on a retardé le travail de la mission de la Commission des droits de l'homme, dirigée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Robinson, qui n'a pas pu se rendre dans la région parce qu'elle n'y a pas été autorisée par les autorités israéliennes.

Je voudrais souligner que rien de ce que je viens de dire ne signifie qu'on peut en rien excuser les attentats-suicide commis par des extrémistes palestiniens contre la population civile israélienne. En d'autres occasions, dans cette salle et lors de consultations officieuses du Conseil, nous avons dénoncé cette pratique, soulignant d'ailleurs son inefficacité totale pour parvenir aux résultats politiques auxquels aspire la population palestinienne. À ce sujet, l'usage des lieux saints pour une confrontation est inacceptable. C'est le cas de la basilique de la Nativité à Bethléem.

Hier, le Secrétaire général a présenté une proposition aux membres du Conseil de sécurité, concernant la mise en place d'une force multinationale. Nous nous sommes félicités, lors des consultations comme à présent, de cette initiative du Secrétaire général. C'est sans aucun doute une proposition importante, qui doit être examinée avec le plus grand sérieux. Il est clair que les parties se trouvent engagées dans une logique de guerre, comme il est dit dans l'exposé du Secrétaire général, et c'est pourquoi l'intervention d'un tiers devient nécessaire. Nous avions déjà exprimé notre conviction que ni les actions des Forces de défense israéliennes, ni les attentats-suicide d'extrémistes palestiniens ne permettront ni la sécurité qu'espèrent les uns, ni les objectifs politiques auxquels aspirent les autres.

La seule voie possible a toujours été et demeure la poursuite de négociations politiques. La mise en place d'une force multinationale contribuerait à la création d'un climat favorable à ces dernières. Les parties doivent reconnaître que cela profiterait aux deux camps, et qu'elles devraient donc accueillir favorablement la proposition du Secrétaire général. Nous espérons que nous pourrons débattre de cette initiative, dès que possible, lorsqu'elle aura été examinée dans les différentes capitales.

La Colombie considère que nous devons continuer à élaborer un rôle idoine pour le Conseil dans ce conflit millénaire du Moyen-Orient, un rôle qui remplira son objectif en préservant l'unité des membres, ainsi que la cohésion dont nous avons été témoins récemment, au moins depuis le 12 mars, lorsque la résolution 1397 (2002) a été adoptée. Il serait incohérent et inconvenant que le Conseil de sécurité agisse en contradiction avec l'esprit et la lettre des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002).

M. Ryan (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration faite hier par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Depuis que le Conseil a adopté les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), la situation au Moyen-Orient est devenue toujours plus critique et dangereuse. La résolution 1397 (2002) a mis en place une vision de ce qui pourrait être réalisé par les parties si elles osaient prendre des mesures fondamentales démontrant courage et confiance envers l'objectif de créer deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Au lieu de constater des progrès vers cet objectif, la communauté internationale, ces des dernières semaines, a été témoin d'un emballement incontrôlé de la situation. Les résolutions du Conseil de sécurité 1402 (2002) et 1403 (2002) n'ont pas été appliquées, notamment parce qu'Israël ne s'est pas retiré, comme l'en avait enjoint le Conseil, des territoires sous contrôle palestinien.

Notre débat d'aujourd'hui a donc lieu à un moment de tristesse et de colère, ressenties de par le monde, face à ce qui s'est produit dans la région. La violence et l'hécatombe quotidienne ont heurté la conscience mondiale. Il n'y a pas d'autres mots. Les exigences du Conseil de sécurité n'ont pas été entendues; les règles d'honneur, les règles juridiques et morales régissant les relations entre les peuples ont été enfreintes, dans ce qui semble être une indifférence et un mépris sans égard. La situation a été et demeure un affront inacceptable aux valeurs que nous chérissons, à l'ONU comme dans la communauté internationale au sens large.

L'Irlande apprécie grandement le rôle du « quatuor » ces dernières semaines pour tenter d'endiguer la violence. Je voudrais rendre un hommage particulier au Secrétaire Powell pour son travail inlassable dans la région ces jours-ci. Il doit être clair pour chacun de nous qu'il est plus important que jamais que la communauté internationale démontre un niveau d'engagement ferme et vigoureux au cours de la période à venir, afin de faire progresser une dynamique politique et de pouvoir arrêter la violence. Livrées à elles-mêmes, les parties resteront paralysées et bloquées.

L'Irlande reconnaît totalement que le Gouvernement d'Israël a le droit et le devoir de protéger ses citoyens des attentats terroristes. Nous condamnons totalement la pratique des attentats-suicide à la bombe, qui ont tué de nombreux citoyens israéliens civils. Ces attentats contre d'innocents civils doivent cesser pour de bon.

Nous connaissons, de par notre propre expérience en Irlande, la peur que provoquent les attentats, et la perturbation qu'ils causent à la vie normale. Nous savons aussi de par notre propre expérience qu'il ne suffit pas de ne lutter contre le terrorisme que par des moyens militaires. Un tel combat n'aurait pas de fin. Il faut aussi trouver une solution aux causes fondamentales du conflit, et cette lutte ne peut être menée que par des moyens politiques.

Il a été vrai aussi – et il l'est – que toutes les actions d'Israël doivent être mesurées et conformes au droit international humanitaire. Or les actions entreprises ces deux dernières semaines en Cisjordanie sont loin d'avoir été mesurées. Les rapports que nous avons reçus, et les récits émanant du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et d'organisations non gouvernementales universellement reconnues, ainsi que l'exposé fait hier par le Secrétaire général Annan,

laissent bien entendre qu'Israël doit répondre à graves questions quant à la conduite de ses opérations.

Une force de sécurité n'a pas le droit de bombarder des maisons habitées par des civils, ni de les raser systématiquement au bulldozer, laissant les habitants sans abri. Nul ne peut jamais justifier le refus pendant plusieurs jours de laisser l'assistance humanitaire accéder à la population civile, ou de laisser une population sans vivres, eau ni abri. Et il ne peut non plus y avoir de justification au refus de mener ou d'autoriser qu'on mène une opération d'urgence pour sauver des personnes bloquées dans les décombres jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Nous ne pouvons considérer ces actes que comme de graves violations du droit international humanitaire.

Israël doit maintenant pleinement coopérer avec l'UNRWA et les autres institutions pour permettre à l'assistance humanitaire d'accéder à des populations sans vivres ni eau, ni abri, ni services médicaux. Les services d'eau et d'électricité doivent être rétablis. Le couvre-feu imposé à Djénine doit être levé.

Israël doit aussi pleinement coopérer avec le Secrétaire général de l'ONU, le Haut Commissaire aux droits de l'homme, le Comité international de la Croix-Rouge, et les organisations non gouvernementales afin de les aider à établir ce qui s'est produit à Djénine et ailleurs, et à donner au monde un tableau complet et fidèle des événements. L'Irlande soutient pleinement l'appel à une enquête indépendante. De plus, nous demandons expressément au Gouvernement israélien d'autoriser le Haut Commissaire, Mme Mary Robinson, à entrer en Israël et dans les zones palestiniennes afin de remplir le mandat qui lui a été conféré par l'organe de l'ONU chargé de la protection des droits de l'homme, et de le faire dès à présent.

Comme l'a dit le Secrétaire général au Conseil à plusieurs reprises, il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. Loin de faire progresser la paix et la sécurité, le recours à la force aigrit les populations et mine la confiance, et retarde le jour de la paix. L'Irlande invite l'Autorité palestinienne à tout faire pour empêcher les actes de violence contre les civils. Nous invitons les deux parties à appliquer totalement les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). En particulier, nous invitons Israël à faire maintenant, pleinement et intégralement, ce qu'il aurait dû faire immédiatement suite à l'adoption des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) : se retirer de toutes les zones contrôlées par les Palestiniens, y compris Ramallah, Bethléem et Gaza. Les restrictions aux déplacements du Président Arafat doivent cesser.

Les autorités de mon pays sont vivement préoccupées par l'intention déclarée des autorités israéliennes d'établir un périmètre étroit autour des zones contrôlées par les Palestiniens après qu'Israël les aura évacuées, ne permettant ni entrées ni sorties. Quelles sont leurs intentions concernant les populations de ces zones? Doivent-elles rester en une captivité permanente? Quelles activités économiques les soutiendront? Qui assurera leur sécurité, à présent que les structures sécuritaires palestiniennes ont été systématiquement détruites? Quelles structures civiles peuvent-elles être envisagées dans de telles conditions?

L'Irlande partage la vive préoccupation du Secrétaire général au sujet du danger pour la sécurité régionale des attaques lancées par-delà la Ligne bleue. Le Conseil a déterminé que la résolution 425 (1978) a été appliquée s'agissant du retrait israélien du Liban. Les résolutions pertinentes du Conseil exigent que tous les intéressés mettent tout en oeuvre afin d'assurer le respect de la Ligne bleue dans son intégralité.

La confiance mutuelle entre les deux parties s'est complètement désintégrée. Nous devons redoubler nos efforts, au Conseil et dans la communauté internationale en général, afin aider les deux parties à sortir de cette impasse désastreuse. Nous nous félicitons donc de la proposition faite par le Secrétaire général en vue de créer une force internationale chargée d'assurer l'environnement sécuritaire, ainsi que l'espace permettant un retour aux négociations politiques. Les autorités de mon pays considèrent qu'il s'agit là d'une contribution sérieuse et importante aux efforts de règlement de la question. Nous exhortons les parties à examiner la proposition avec le plus grand soin, et nous exhortons également d'autres membres de la communauté internationale à convaincre les parties de l'aide que peut représenter cette proposition en vue de les aider à sortir de l'impasse actuelle.

Nous avons également écouté très attentivement ce qui a été dit d'une conférence internationale. Nous pensons nous aussi qu'une conférence bien préparée et n'excluant personne, convoquée afin de lancer les négociations visant à la réalisation de la vision consacrée par le discours du Secrétaire d'État Powell à Louisville, et l'initiative du Prince héritier Abdallah de l'Arabie saoudite, entérinée lors du sommet récent de

la Ligue des États arabes, ainsi que dans notre propre résolution 1397 (2002), mérite l'examen le plus soigneux par les parties au conflit, ainsi que par la communauté internationale. Chaque participant doit pouvoir désigner son propre représentant à la conférence.

Les peuples israélien et palestinien doivent pouvoir vivre côte à côte. Chaque Israélien, et chaque Palestinien, doit en prendre conscience. Le peuple palestinien a droit à ses aspirations nationales, et c'est le déni de ces aspirations pendant si longtemps qui est la cause primordiale de la crise actuelle. Israël a droit à des frontières sûres et reconnues. Les volets politique, sécuritaire, économique et humanitaire doivent maintenant s'enclencher sans retard et avec détermination, afin qu'un règlement politique puisse être atteint en se fondant sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souscrit pleinement à la position de l'Union européenne présentée par l'Espagne hier.

Lors du dernier débat sur la question de Palestine au Conseil de sécurité, j'ai qualifié la poursuite des actions israéliennes en Cisjordanie d'intolérable. Les événements survenus depuis représentent, je crois, pour nous tous ou presque, plus que nous ne pouvons supporter. L'image du seul État vraiment démocratique de la région qui en arrive au point – si les premiers rapports sont ultérieurement confirmés – de manifester un mépris total de la vie des civils comme des aspects humanitaires est extrêmement inquiétante. Tout indique le recours excessif et démesuré à la force par les Forces de défense israéliennes à Djénine et ailleurs. Ceci n'est pas seulement inacceptable au regard de ce qu'Israël proclame vouloir obtenir au long terme; c'est également vain et stérile.

Le Gouvernement britannique estime que les conditions dans lesquelles les combats ont eu lieu à Djénine et à l'entour, et peut-être ailleurs en Cisjordanie, doivent être examinées avec soin par rapport aux obligations qui incombent à tous les États de respecter le droit international et le droit international humanitaire dans la conduite d'opérations militaires. Le Royaume-Uni voudrait voir se constituer une mission d'enquête indépendante afin d'établir la véracité des faits.

D'autre part, à court terme, nous considérons les exigences humanitaires comme essentielles. Un accès libre et sans entrave doit être donné sans plus attendre aux organismes de secours et au personne médical. Là aussi, on a trop tardé à faire ce qu'il faut. Nous avons signifié ceci au Gouvernement israélien, et, à son tour, il doit le signifier à ses forces sur le terrain.

D'autre part, nous ne savons que trop que les résolutions du Conseil n'ont pas été mises en oeuvre. Le Royaume-Uni continue d'insister sur le retrait immédiat des forces israéliennes du territoire palestinien. Il faut mettre en place des dispositifs pour un cessez-le-feu et l'adoption de mesures en vue de reprendre vite les négociations politiques.

Nous approuvons les efforts du Secrétaire d'État Powell et d'autres membres du « quatuor » sur place, afin de mettre en place les mesures nécessaires. Nous attendons avec intérêt l'engagement de l'un et des autres. Comme l'a bien dit le Premier Ministre britannique dans ses déclarations publiques, il n'y a pas de solution de rechange à une action énergique de la part d'un tiers pour ramener les parties à une politique raisonnable de cessation de la violence et de retour aux négociations politiques. Nous savons que cela se fera progressivement. Il n'y aura pas de succès du jour au lendemain.

Le Secrétaire général, qui à l'évidence partage ce point de vue, a fait une proposition mûrement réfléchie pour la mise en place d'une force internationale qui aidera à atténuer la violence et à restaurer les perspectives de discussion politique. Le Royaume-Uni va étudier avec soin ses propositions.

Nous savons tous qu'une telle proposition, comme l'a précisé le Secrétaire général lui-même, aura besoin de l'appui des deux parties afin d'être réalisable. Tout au moins, il faudra l'apport d'une aide internationale importante à l'Autorité palestinienne pour reconstituer ses capacités d'administration des territoires occupés, et restituer un semblant de vie normale au peuple palestinien. L'aspect sécuritaire inhérent à cette assistance doit être envisagé de près. Le Royaume-Uni est prêt à repousser au maximum les limites de ce qui est faisable, mais si on veut mettre en oeuvre les propositions avec succès, il va falloir respecter la réalité.

Le recours systématique à la violence est profondément ancré du point de vue psychologique chez les deux parties. Un cessez-le-feu convenable est

un préalable essentiel pour ramener la situation à un stade où l'espoir puisse renaître. Il faut pour cela la cessation complète des actes de terrorisme par les Palestiniens à l'encontre de civils israéliens innocents. Et, sur ce point, la direction palestinienne n'a pas été convaincante. Les dirigeants des deux côtés ont la responsabilité plus que toute autre partie de faire que la route de la paix soit maintenant reconstruite.

Nous ne devons pas perdre de vue les éléments fondamentaux dans cette situation. Les Palestiniens ont droit à une patrie, à leur propre État. Israël a droit à la sécurité absolue. Les deux sont solidaires.

M. Aguilar Zínser (Mexique) (*parle en espagnol*) : La situation au Moyen-Orient est très grave et les pronostics sur son évolution sont critiques et pessimistes. Rien de ce qui a été tenté pour améliorer la situation n'a été utile. Les résolutions du Conseil de sécurité, les démarches diplomatiques du « quatuor » et le voyage du Secrétaire d'État Powell ont été méconnus ou n'ont pas eu les résultats que nous souhaitons tous. La diplomatie internationale au Moyen-Orient se trouve apparemment dans une impasse. Rien de ce qui a été tenté jusqu'à présent afin d'atténuer la situation n'a servi. Les Israéliens et les Palestiniens sont pris dans un engrenage infernal de ressentiment, de représailles et de haine. Ce qui s'est produit dans les territoires palestiniens, notamment à Djénine, ne fait qu'aggraver les blessures de l'histoire et les empêche de guérir, rendant l'avenir plus sombre. La persistance des attentats-suicide terroristes exacerbe les souffrances et l'angoisse de la population israélienne et éloigne les parties d'une solution fondée sur la réconciliation et l'espoir.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait exprimer, avant toute chose, sa vive préoccupation devant la grave situation humanitaire qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine où, d'après les informations préliminaires, les destructions ont été massives, avec des effets dévastateurs sur la population civile.

La déclaration du Secrétaire général, hier, devant le Conseil de sécurité, semble confirmer les craintes de la communauté internationale, selon lesquelles des actes déplorables ont été commis à Djénine. Par conséquent, la communauté internationale doit, sans plus tarder, agir dans un premier temps, afin de protéger la population civile et de fournir une assistance humanitaire permettant de garantir des conditions minimales de subsistance. À cet égard, mon pays appelle de nouveau Israël à se conformer pleinement au droit international humanitaire et à permettre un libre accès aux organismes de secours et d'assistance.

Nous savons que cela ne suffit pas. C'est pour cette raison que le Mexique soutient fermement la requête du Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, de pouvoir s'acquitter de ses fonctions sur le terrain et élaborer un rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. De même, nous considérons que le Secrétaire général doit prendre une mesure décisive, comme sa tentative visant à acheminer une aide humanitaire dans la région. Nous estimons également que, dans la situation actuelle, le rôle de la Croix-Rouge internationale et de la communauté humanitaire non gouvernementale est fondamental pour aborder les problèmes.

Face à la gravité des événements à Djénine, comme les informations préliminaires le laissent entendre, la communauté internationale exige la constitution d'une commission d'enquête, qui puisse tirer au clair ces faits et permette d'en évaluer la portée véritable. Le Mexique appuie cette requête et pense qu'il incombe au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de définir la formule permettant de mener cette enquête.

Le Mexique déplore encore une fois le fait que les appels de la communauté internationale à rompre le cycle de la violence n'aient pas été entendus. Cela est intolérable. Les résolutions du Conseil de sécurité doivent être respectées pleinement et sans conditions. À cet égard, nous avons déjà indiqué que la Charte des Nations Unies énonce clairement les mesures visant à assurer le respect des décisions de cet organisme, ainsi que les actions qui sont nécessaires pour maintenir, dans des situations critiques, comme celle qui prévaut actuellement au Moyen-Orient, la paix et la sécurité internationales.

Mon pays réaffirme que le Conseil de sécurité ne doit pas perdre de vue ses attributions ni son mandat. Les postulats qui doivent inspirer et régir nos actions sont évidents et restent de toute évidence valables. Nous ne pouvons fonder nos actions au Moyen-Orient sur des hypothèses que la réalité et le comportement des parties belligérantes ont si souvent réfutées. Nous

devons donc avant tout reconnaître, de la façon la plus claire, que les actions des forces armées israéliennes en Palestine au cours de ces dernières semaines démontrent que l'usage de la force ne constitue pas une solution. Les preuves en sont irréfutables. Il n'existe pas de solution militaire au conflit. La violence de l'une et l'autre parties n'a aucune justification politique, juridique, militaire ou morale. Les parties ne reconnaissent pas cela. Elles continuent de miser sur la violence.

Face à cette situation, la communauté internationale ne doit laisser planer aucune ambiguïté. Les amis du peuple palestinien, notamment au sein du monde arabe, et les amis d'Israël, ne peuvent pas invoquer de justifications ni de raisons valables, pas même par insinuation, pour les actes de violence commis par l'une ou l'autre partie. Tout cela doit indéniablement constituer le point de départ de l'action internationale relative au conflit.

En second lieu, l'issue ne viendra pas des initiatives ni de la volonté des parties elles-mêmes. Elles ne pourront pas non plus se les imposer par la force. Cependant, la communauté internationale, le Conseil de sécurité, l'ONU dans son ensemble et le « quatuor » doivent élaborer une formule pour une solution viable, fondée sur le droit international et la Charte des Nations Unies, en conjuguant et en intégrant en même temps les capacités diplomatiques et politiques de tous les protagonistes, notamment ceux qui ont le plus d'influence sur les belligérants. Il s'agit d'effectuer un bond en avant qualitatif, d'aller au-delà des efforts diplomatiques et de la promotion d'entente dans la région à une action positive pour faire en sorte qu'Israël et l'Autorité palestinienne puissent s'arracher au piège de la violence dans lequel ils sont tombés. Cela permettra de s'attaquer aux racines mêmes du conflit, à ses manifestations structurelles ainsi qu'à ses dimensions multiples.

En troisième lieu, mon pays considère que ce qui précède commande de faire appel à une tierce partie, avec une présence directe sur le terrain du conflit, ayant toute la légitimité et la détermination nécessaires pour faire valoir le droit international et la volonté civilisée de la communauté internationale.

L'absence d'une solution promue par les parties nous a amenés à une situation de paralysie que nous ne devons pas tolérer, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons à ce sujet être clairs : la paralysie des parties ne doit pas s'étendre à la communauté internationale. Au contraire, celle-ci doit jouer un rôle plus dynamique, susceptible de présenter des solutions de rechange permettant d'aboutir à une issue pacifique du conflit. C'est pour cela que le Mexique, conscient des difficultés et des risques que cela entraîne, a décidé néanmoins d'accueillir avec le plus grand enthousiasme la proposition présentée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général au sujet de la constitution d'une force multinationale, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons de ce que cette proposition ait été soumise et qu'elle soit présentée à l'examen de la communauté internationale pour que les pays puissent l'examiner et la définir afin qu'elle puisse être appliquée avec toute la prudence et la bienséance qui s'imposent. Cette proposition constitue un nouvel ensemble d'actions en vue desquelles nous devons nous mobiliser. Face à l'impasse dans laquelle se trouve la situation et face aux souffrances constantes de la population civile, il ne saurait être question de renvoyer à plus tard l'action internationale. L'histoire, aussi bien ancienne que récente, indique que les parties, livrées à elles-mêmes, ne pourront parvenir à une cessation des hostilités, et encore moins, rétablir la confiance minimale qui est nécessaire pour la reprise des négociations.

Ce n'est que grâce à une intervention sur le terrain de cette force multilatérale que l'on pourra garantir le respect des décisions prises par la communauté des États, en particulier des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité et ainsi préparer la voie à ce qui constitue la solution définitive du conflit, c'est à dire, la création de l'État palestinien à l'intérieur de frontières sûres avec Israël.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour penser que ce mécanisme de médiation doit permettre d'établir un environnement sûr pour les parties et mettre en place les conditions nécessaires à la reprise des négociations politiques en vue d'un règlement définitif qui permette à la vision évoquée dans la résolution 1397 (2002) de se matérialiser, à savoir la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent en paix, à l'intérieur de frontières internationales reconnues et sûres.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous avons écouté attentivement le débat d'hier qui s'est poursuivi ce matin – débat qui a été convoqué peu de temps après que le Secrétaire d'État américain Colin Powell est rentré de sa mission importante au Moyen-Orient. Sur ce point, nous nous félicitons de noter que le Conseil a décidé d'attendre son retour avant de reprendre ses discussions sur le Moyen-Orient.

L'une des tâches fondamentales de la visite du Secrétaire d'État était d'oeuvrer en vue de l'application de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, avait appuyé sans réserve la mission de M. Powell. Cette séance nous offre donc l'occasion opportune d'examiner le degré de progrès réalisés en vue d'assurer le respect des décisions que nous avons adoptées, y compris les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), de même que la déclaration du Président du 10 avril 2002. Nous devons aussi, bien entendu, examiner la façon dont le Conseil pourrait travailler plus avant pour assurer au mieux le respect intégral de ses résolutions.

Singapour pense qu'il est extrêmement regrettable que les exigences claires formulées par le Conseil de sécurité en vue d'une cessation immédiate de la violence et du retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes n'aient pas été réalisées. Au lieu de cela, une crise humanitaire grave se déroule actuellement dans les territoires occupés et il faut immédiatement y remédier. En particulier, nous avons reçu des informations inquiétantes concernant les dévastations effroyables, humaines aussi bien que matérielles, qui se sont produites dans le camp de réfugiés de Djénine. Des efforts immédiats pour faire face à la situation humanitaire doivent être entrepris. Nous notons que plusieurs orateurs ont souligné à quel point il importait de faire face à la situation à Djénine. C'est là un thème très net qui ressort du débat et nous espérons que des résultats concrets découleront aussi de ce débat pour ce qui est de pallier la situation à Djénine.

À cet égard, nous appuyons également pleinement les trois impératifs immédiats énoncés par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, à savoir, lever le couvre-feu et octroyer aux civils aussi bien qu'aux agents des organisations d'assistance humanitaire la liberté de déplacement; accroître l'assistance offerte par les Forces de défense israéliennes aux agents des organisations d'assistance humanitaire pour leur fournir du matériel et assurer une liaison sur le plan de la sécurité; et faciliter l'acheminement d'eau et de vivres à grande échelle à la population nécessiteuse.

Des prétentions contradictoires ont été soulevées quant à la nature et à l'étendue de la crise humanitaire. Nous pensons que la seule façon d'évaluer de façon objective la situation et de couper court aux rumeurs sans fondement est de laisser un organe indépendant et impartial établir les faits. Encore une fois, nous notons que plusieurs orateurs ont demandé une enquête indépendante de ce type.

À l'instar de nombreux orateurs qui ont pris la parole avant nous, nous nous félicitons de ce que la visite du Secrétaire d'État, M. Powell ait permis d'obtenir certains résultats. L'une des réalisations les plus importantes a été une convergence de vues très forte, y compris dans la déclaration conjointe adoptée par le «quatuor» et appuyée par le Conseil de sécurité, selon laquelle une stratégie à long terme cohérente et globale est nécessaire pour aider les parties à briser le cycle de la violence. Ceci prévoit que l'on mette fin à la violence et que les forces israéliennes commencent à se retirer des territoires occupés sous contrôle palestinien, en même temps que l'Autorité palestinienne fera des efforts véritables pour prendre des mesures contre les kamikazes et les autres actes de terrorisme.

Cette démarche globale comporte un élément tout aussi important: c'est celui qui prévoit un horizon politique et suscite des espoirs de paix. Les progrès à long terme dépendent de la volonté politique des deux parties pour ce qui est de dépasser le stade des mesures de sécurité à court terme et passer à la vision d'ensemble définie dans la résolution 1397 (2002), dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. L'initiative de paix arabe adoptée lors du sommet de Beyrouth constitue une occasion historique qu'il ne faut pas laisser passer. Nous attendons avec intérêt d'autres initiatives pour faire avancer le processus.

La communauté internationale doit également se pencher sur la situation économique à long terme. Nous espérons que la communauté des donateurs se montrera généreuse et aidera à reconstruire

l'infrastructure et l'économie palestiniennes qui ont été dévastées.

Comme nous l'avons appris au cours de nombreuses autres situations de conflit, les progrès se rapportant aux volets sécuritaire, politique, humanitaire et de reconstruction dans le cadre d'une stratégie globale, se renforcent mutuellement. Hier, le Secrétaire général nous a également donné des raisons convaincantes indiquant pourquoi le déploiement d'une force multinationale impartiale, robuste et crédible pourrait créer un climat sûr et susciter un espace politique qui permettra à un cadre stratégique global de s'implanter. La proposition de présence internationale avancée par le Secrétaire général mérite un examen sérieux.

Il est manifeste que le Secrétaire général s'est acquitté de l'obligation que lui fait la Charte au titre de l'Article 99 d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur

> « toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

À présent, il incombe au Conseil de sécurité de décider s'il peut assumer ses propres responsabilités au titre de l'Article 24 de la Charte en tant qu'organe principal des Nations Unies auquel a été conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous le savons tous, il s'agit là d'une question qui s'est souvent posée au cours de ce débat: le Conseil de sécurité peut-il véritablement assumer ses responsabilités sur la question du Moyen-Orient?

Pour terminer, nous aimerions souligner que les déclarations claires faites par le Conseil de sécurité sont bravées et que les principes fondamentaux du droit international, y compris le droit international humanitaire sont bafoués. À long terme, cela ne peut que nuire à la crédibilité du Conseil de sécurité et à la sécurité de tous les États. Si le Conseil de sécurité ne prend pas immédiatement des mesures pour assurer le respect intégral des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), nous risquons de miner l'autorité du Conseil de sécurité pour ce qui est d'assurer l'application intégrale de ses autres résolutions. Je pense que le Représentant du Mexique, lorsqu'il est intervenu tout à l'heure, a fait la même observation à propos de la crédibilité du Conseil.

Nous devons donc trouver des moyens efficaces de collaborer étroitement avec tous les partenaires intéressés pour assurer le respect des décisions du Conseil de sécurité. Nous pensons également que ce n'est qu'en harmonisant nos efforts et en agissant à l'unisson que nous pourrons réaliser au mieux nos objectifs.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le monde entier a été témoin des massacres et de la destruction qui se sont produits dans le camp de réfugiés de Djénine, à Naplouse, à Ramallah ainsi que dans d'autres villes et villages palestiniens où les organes d'information ne sont pas encore arrivés. Le peuple palestinien connaît une grande tragédie.

À cet égard, je tiens à vous exprimer une fois de plus ma reconnaissance, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance en réponse à la demande formulée par le Groupe des États arabes.

Ma délégation s'associe à la déclaration du Représentant permanent du pays frère, la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes. Nous avions espéré partager l'optimisme de nombreux représentants des États, qui ont pris la parole au Conseil la semaine dernière et exprimé leurs souhaits de persuader Israël de mettre fin à ses politiques barbares et destructrices et de se retirer immédiatement des villes et villages palestiniens qui ont été récemment réoccupés. Nous pensons qu'il est désormais clair pour chacun d'entre nous – même pour les plus optimistes parmi nous – que le Gouvernement guerrier israélien n'est pas seulement très éloigné de la paix et de la logique de paix, mais qu'il mène également une guerre contre les principes et les valeurs mêmes de la paix. Les méthodes auxquelles Israël a recours semblent montrer que ses seules intentions consistent à donner le coup de grâce à tout espoir de paix, à perpétuer l'occupation des territoires arabes et à faire obstacle aux aspirations du peuple palestinien concernant la fin de l'occupation, de l'oppression, de la rancune, de la haine raciale israéliennes et de la guerre qu'Israël mène pour empêcher la création d'un État palestinien indépendant sur le territoire palestinien. Les actes israéliens ne peuvent avoir d'autre signification.

S'acharnant à mettre en oeuvre de telles politiques, le Gouvernement israélien n'a même pas entendu les conseils de ses alliés les plus proches : ceux qui lui ont toujours promis leur plein appui. Ainsi, Israël a rejeté tous les appels l'exhortant à se retirer

immédiatement des villes palestiniennes et à mettre fin à ses attaques contre les civils palestiniens. Au contraire, en signe de défi à ses alliés et au Conseil de sécurité, Israël a poursuivi ses attaques contre le peuple palestinien sans défense. De nouveaux massacres ont été perpétrés, et Israël s'est employé à détruire ce qu'il n'avait pas pu détruire au début de cette campagne d'agression.

Il n'est plus besoin de faire la preuve du mépris total d'Israël à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité. Depuis l'adoption de la résolution 1402 (2002), qui a été réaffirmée par l'adoption de la résolution 1403 (2002), Israël n'a explicitement rejeté aucune de ces deux résolutions. Au contraire, outre ses multiples attaques verbales visant à discréditer le Conseil de sécurité, Israël a systématiquement rejeté la teneur de ces résolutions. Pis encore, Israël a tenté d'induire en erreur la communauté internationale en pointant un doigt accusateur vers les Palestiniens et les États arabes afin de détourner l'attention des réalités sur le terrain. À de nombreuses reprises, notre délégation, ainsi que d'autres délégations arabes, ont lancé des avertissements recommandant la prudence face à la position du Gouvernement israélien, qui a tenté de tirer profit de la vague actuelle de sentiments antiterroristes et de gagner du temps en perpétrant d'autres crimes de guerre, un génocide et des actes de nettoyage ethnique sous des prétextes tout à fait futiles et fallacieux.

Il est tout à fait consternant que ce Conseil – et d'ailleurs le système des Nations Unies dans son ensemble – n'ait pas été en mesure de faire cesser les massacres perpétrés par Israël à la barbe de la communauté internationale. Cette impuissance a été clairement révélée par l'échec de l'ONU à répondre aux appels lancés par ses propres fonctionnaires dans les territoires palestiniens. Ces fonctionnaires ont d'ailleurs trouvé le silence assourdissant de l'Organisation très étrange compte tenu des dégâts causés aux institutions qu'elle a construites grâce aux efforts de la communauté internationale depuis 1948. Israël a été autorisé à démolir ce que l'Organisation des Nations Unies a construit sur une période de plus de 50 ans avec l'aide de la communauté des bailleurs de fonds : des institutions, des écoles, des cliniques – toute l'infrastructure construite pour alléger les souffrances de ceux qu'Israël avait expulsés par la force en 1948.

N'est-il pas étrange que ces mêmes réfugiés essuient aujourd'hui le plus fort de l'attaque menée par la machine de guerre israélienne? Israël ne souhaite pas qu'ils restent vivants. Il cherche plutôt à les enterrer, en même temps que la cause d'un peuple qui a été forcé de chercher refuge dans la diaspora, peuple exilé de sa terre et de son foyer. Nous avons tous entendu la déclaration du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Peter Hansen, décrivant les graves violations des Conventions de Genève par Israël. Il a déclaré que les forces israéliennes avaient intentionnellement détruit du matériel médical appartenant à l'Organisation des Nations Unies. Il a expliqué que des ambulances appartenant à l'UNRWA avaient été prises pour cible, et qu'Israël avait détruit du matériel médical dans certains établissements médicaux et utilisé des écoles de l'UNRWA pour mener des interrogatoires. M. Hansen a poursuivi en disant qu'avant de mener cette guerre dans les camps, les soldats israéliens avaient à deux reprises placé des munitions dans les véhicules de l'UNRWA et pris sur le fait par le personnel de l'UNRWA. Au moment même où nous nous réunissons, Israël accentue encore ses pratiques barbares envers le peuple palestinien. Il se livre à des massacres, en violation de toutes les lois, instruments et normes internationaux. Il soumet à un siège injuste des villes et des villages palestiniens, et même lorsqu'il feint de se retirer de certaines villes, il reste aux portes des villes en question et les encercle. Tout cela constitue des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris des crimes de génocide et de nettoyage ethnique. Les forces d'occupation israéliennes ont empêché les organisations humanitaires internationales, y compris le Comité international de la Croix-Rouge et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, de jouer leur rôle humanitaire qui consiste à fournir des secours et une aide médicale aux blessés et à tenter de sauver les civils qui se trouvaient sous les décombres de leurs maisons. Tous ces actes doivent provoquer une réaction ferme et énergique de la part de la communauté internationale et ils doivent être directement condamnés par tous les États. Nous devons intervenir immédiatement pour mettre un terme à la politique israélienne de tueries et de destructions.

Le mépris manifesté par Israël à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité ne doit certainement

pas entraîner la paralysie du Conseil face à l'agression d'Israël et à sa politique contraire à la paix. Encore une fois, il faut que le Conseil réponde à la volonté internationale et assume sa responsabilité fondamentale, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons qu'on ne peut en aucune manière fermer les yeux sur le massacre perpétré par le Gouvernement israélien dans le camp de réfugiés de Djénine et dans d'autres villes palestiniennes.

Le projet de résolution présenté par le Groupe arabe comprend un paragraphe priant le Secrétaire général d'envoyer un comité dans le camp de réfugiés de Djénine afin d'enquêter sur le massacre par Israël de civils palestiniens innocents, et d'être le témoin direct des destructions infligées à ce camp.

Le projet de résolution présenté par le Groupe arabe est une nouvelle tentative qui devrait trouver l'appui de tous les membres du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce sera le cas, car cela répond aux souhaits de la communauté internationale et illustre notre désir de sauvegarder le prestige, l'unité et le rôle du Conseil de sécurité, ainsi que la cohérence de ses actions.

Le dernier Sommet arabe à Beyrouth a dressé la carte d'une paix juste et globale, afin de mettre un terme au conflit israélo-arabe dans la région. La proposition du Sommet arabe présuppose la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ». L'application de ces résolutions garantirait le retrait total israélien des terres arabes occupées, mettant un terme à l'occupation qui est la source fondamentale et véritable de tous les problèmes et de l'instabilité que connaît la région.

La création d'un État palestinien indépendant sur le sol palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que le retour légitime des réfugiés palestiniens – un droit affirmé par les résolutions de la communauté internationale – sont les éléments d'un règlement pacifique qui conduira à la paix et la sécurité dans la région. La poursuite de l'occupation et des tueries de Palestiniens innocents ne débouchera pas sur la paix.

Hier, nous avons entendu la déclaration du Secrétaire général dans laquelle il évoquait la situation tragique que connaît le peuple palestinien. Nous avons également suivi les déclarations de ses représentants personnels, M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons entendu de leur bouche une description précise des crimes commis par Israël à Djénine et dans d'autres villes et villages palestiniens. Bien que nous appréciions au plus haut point les appels lancés par le Secrétaire général et ses représentants pour que soit mis un terme à cette tragédie, nous appelons la communauté internationale à aider à prévenir une catastrophe sur la terre palestinienne et contre son peuple.

Plus précisément, je voudrais reprendre la proposition avancée par le Secrétaire général concernant l'envoi d'une force multinationale dans les territoires palestiniens occupés. J'ai le plaisir de dire que la République arabe syrienne appuie – à vrai dire, elle s'en félicite vivement – la proposition du Secrétaire général d'envoyer une telle force.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant de la Norvège.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient se trouve à la croisée des chemins. C'est principalement aux parties qu'il incombe de mettre fin à la violence et de s'engager sur la voie de la paix, mais la communauté internationale ne peut rester à l'écart de ce processus.

La Norvège regrette que la mission au Moyen-Orient du Secrétaire d'État, M. Powell, n'ait pas atteint tous ses objectifs, mais nous nous félicitons de l'engagement continu des États-Unis pour ce qui est de trouver une voie menant à la paix.

Israël a le droit de protéger ses citoyens. Les actes de terrorisme contre les citoyens israéliens doivent être condamnés et ils doivent cesser, mais Israël a également une grande responsabilité quant au bien-être des civils innocents qui vivent dans les territoires occupés.

La Norvège est profondément choquée par les dégâts infligés par les attaques militaires israéliennes, notamment à Djénine. Israël a, en vertu du droit international, des obligations claires de protéger les civils. La destruction de biens appartenant à des civils ou de biens personnels n'est pas acceptable. La Norvège est extrêmement préoccupée par les conséquences humanitaires des destructions infligées

aux villes et villages palestiniens, et en particulier au camp de réfugiés de Djénine. La Norvège estime qu'il est dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens d'établir de manière exacte ce qui s'est produit pendant les derniers combats, en particulier à Djénine.

Il importe de prêter une aide d'urgence aux blessés, aux sans-abri et à ceux qui ont faim, dont certains ont été à nouveau faits des réfugiés. Israël doit autoriser sans délai un accès sans entrave à toutes les organisations humanitaires et fournitures d'urgence, à travers son propre territoire, dans les régions concernées de la zone palestinienne.

Pour concevoir une réponse appropriée à cette crise humanitaire, la Norvège, en tant que présidente du Comité de liaison ad hoc pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, accueille, en étroite coopération avec ses partenaires au sein du Comité, une réunion du Comité à Oslo les 24 et 25 avril. Nous espérons que cette réunion permettra d'établir clairement les besoins les plus urgents et témoignera d'un engagement international en faveur de la reconstruction de la société palestinienne.

L'aide humanitaire peut atténuer les souffrances, mais le problème fondamental est politique : c'est celui des moyens de mettre fin à l'occupation. La communauté internationale, tant le Conseil de sécurité des Nations Unies que le « quatuor » et le Gouvernement américain, a fourni des directives suffisantes aux parties sur la manière de parvenir à un cessez-le-feu et de relancer un processus politique significatif. La Norvège est favorable à la proposition visant à établir un mécanisme d'observation, si cela peut aider les parties à atteindre ces objectifs. Les idées présentées par le Secrétaire général concernant une force internationale constituent une contribution importante au débat sur la manière dont la communauté internationale peut aider à trouver une solution à la crise actuelle. Un certain nombre d'éléments seront plus amplement précisés. Cependant une telle force dépendra de l'assentiment des deux parties.

La Norvège demande à Israël et aux Palestiniens de faire preuve de responsabilité et de progresser vers une résolution politique du conflit. Le moment est venu pour les parties d'adopter une stratégie constructive. La Norvège demande à Israël de mettre fin sans délai à toutes ses opérations militaires et de retirer ses forces des villes et des villages palestiniens réoccupés. Le Président Arafat et l'Autorité palestinienne doivent mettre tout en oeuvre pour faire cesser le terrorisme palestinien. Israël doit cesser de détruire l'infrastructure de police palestinienne, qui compromet les capacités à long terme de l'Autorité palestinienne dans sa lutte contre le terrorisme. Le Président Arafat doit être autorisé à reprendre ses fonctions en tant que chef de l'Autorité palestinienne.

Notre objectif doit être la reprise des négociations de paix en vue de réaliser un consensus au niveau international sur la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur des frontières reconnues et sûres.

Le Conseil doit mettre tout en oeuvre pour appuyer la réalisation de cette vision. En cette heure critique, le Conseil doit agir d'une seule voix à la recherche d'un avenir nouveau tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens.

M. Negroponte (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont pleinement attachés à la paix au Moyen-Orient, et nous oeuvrons avec tous les pays qui ont un enjeu dans ce conflit. Le Secrétaire d'État Powell est revenu du Moyen-Orient tôt dans la matinée de jeudi après avoir passé 10 jours dans la région. Alors qu'il s'y trouvait, il a rencontré les dirigeants du Maroc, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, d'Israël, de l'Autorité palestinienne, de la Syrie et du Liban, dont certains à plus d'une reprise. Hier, il a rencontré le Président Bush pour rendre compte des progrès réalisés et de la difficile situation sur le terrain.

Le Secrétaire d'État Powell a fait des progrès au cours de sa mission et je voudrais saisir cette occasion pour faire part de certaines de ses constatations. Premièrement, le Secrétaire d'État Powell a obtenu d'Israël l'engagement de réduire progressivement ses opérations militaires. Les Forces de défense israéliennes se sont retirées de Djénine et se retireront bientôt de Naplouse. Le Président Bush a affirmé publiquement que les Israéliens « doivent poursuivre leurs retraits ». Deuxièmement, le Secrétaire d'État Powell a obtenu des dirigeants palestiniens une déclaration sans équivoque condamnant les récents attentats terroristes, notamment les horribles attentats-suicide à la bombe à Netanya et à Jérusalem. Encore une fois, le Président Bush a demandé à l'Autorité palestinienne de « donner suite à sa condamnation du terrorisme ».

Comme le Secrétaire d'État Powell l'a dit hier, un large appui s'est dégagé parmi les Israéliens, les

Palestiniens, les États arabes et les membres du « quatuor » pour une stratégie globale permettant de progresser, qui comporte trois éléments clefs. Premièrement, il faut que tant les Israéliens que les Palestiniens vivent en sécurité et soient à l'abri de la terreur et de la violence. Deuxièmement, il faut des négociations sérieuses et accélérées pour faire renaître l'espoir et parvenir à un règlement politique. Et, troisièmement, il faut une aide économique et humanitaire pour remédier à la situation de plus en plus désespérée du peuple palestinien.

Je dois souligner que les progrès réalisés devraient se mesurer à notre engagement continu aux côtés des parties et à notre détermination de progresser sensiblement vers la paix. Notre but demeure la pleine mise en oeuvre des résolutions 1402 (2002) du Conseil de sécurité et une solution juste et durable, fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002). Le Secrétaire d'État adjoint américain, M. Burns, demeure dans la région. Le Secrétaire d'État a affirmé son intention de retourner dans la région pour poursuivre ses efforts diplomatiques. Et le Ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Peres, se trouve à Washington à l'heure où nous parlons.

Étant donné la complexité des tâches qui nous attendent, nous devons continuer de concentrer nos efforts sur la région. Comme le Secrétaire général l'a dit hier au Conseil de sécurité :

> « Par trois résolutions récentes – 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) – et par la déclaration présidentielle du 10 avril, le Conseil de sécurité a clairement tracé les grandes lignes d'une vision de règlement définitif et des mesures qui devront être prises pour permettre la reprise des négociations politiques. »

Ces résolutions exigent une cessation immédiate de tous les actes de violence, de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction. Elles contiennent également un ensemble d'appels à adopter des mesures en ce qui concerne les aspects politique, humanitaire et militaire de la crise actuelle et à fournir un plan de campagne pratique permettant de progresser. Le « quatuor », avec l'appui du Conseil, a demandé à Israël de se retirer immédiatement des villes palestiniennes et a souligné la nécessité de mettre un terme à la terreur et à la violence, à l'aggravation du risque pour la sécurité régionale, ainsi que le besoin urgent d'apporter une aide économique et humanitaire au peuple palestinien. Ils se réuniront bientôt de nouveau pour discuter des prochaines mesures à prendre.

Les États-Unis ont insisté auprès d'Israël pour qu'il autorise aux organisations et aux services humanitaires un accès total et sans entrave au camp de Djénine. Les diplomates américains travaillent sur le terrain avec les organisations de secours, et l'accès s'est amélioré. Les Israéliens devraient assurer un accès immédiat et sans restriction aux agents humanitaires et d'opérations de secours internationaux, ainsi qu'aux équipes de recherche et de sauvetage. Nous sommes encouragés par l'entrée dans le camp, aujourd'hui, des équipes de recherche et de sauvetage suisse et norvégienne.

Améliorer la situation à Djénine devrait être notre premier objectif humanitaire à ce stade-ci. Que le Conseil de sécurité prenne d'autres mesures ne serait pas la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Nous pouvons au contraire avoir un impact plus grand en travaillant directement avec les parties sur le terrain.

Nous avons également pris plusieurs mesures concrètes pour faire face à la situation humanitaire dans laquelle se trouve le peuple palestinien. Vendredi dernier, le Président Bush a autorisé une somme additionnelle de 30 millions de dollars pour appuyer les programmes d'urgence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En outre, notre organisation d'aide s'est engagée à verser 62 millions de dollars d'assistance accélérée pour les soins de santé, la réparation des systèmes d'approvisionnement en eau et une aide alimentaire d'urgence. Les États-Unis se félicitent de l'invitation de la Norvège de convoquer une réunion du Comité de liaison ad hoc mercredi prochain pour examiner une aide urgente et à long terme ainsi que les besoins en matière de développement et de reconstruction de l'Autorité palestinienne et du peuple palestinien.

Mon pays croit fermement que le Conseil de sécurité est plus efficace et que ses résolutions ont plus de sens lorsque ses actions sont centrées sur des domaines de convergence et d'accord. Lorsque nous parlons d'une seule voix et que nous faisons preuve de cohésion, nos paroles ont une force réelle, comme en témoignent les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002). Lorsqu'en revanche nous nous

concentrons trop étroitement sur des domaines de divergences et sur la condamnation d'une ou l'autre des parties, nous risquons d'élaborer des textes qui ne feront qu'embraser le conflit actuel. Accentuer nos divergences ne peut qu'être contre-productif quant à notre objectif commun qui est d'instaurer une paix durable dans cette région du monde en difficulté.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Malgré les efforts diplomatiques entrepris par plusieurs pays, la situation au Moyen-Orient a atteint un paroxysme de violence.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens a été décrite par tous comme catastrophique. Des représentants de l'ONU, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'organisations non gouvernementales et de médias ont tous été ébranlés par la tragédie qui s'est produite dans le camp de réfugiés de Djénine. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures urgentes pour remédier au sort terrible de la population palestinienne et pour protéger la basilique de la Nativité à Bethléem ainsi que tous les autres lieux saints.

Les membres de la communauté internationale sont également unis pour dire qu'un règlement global dans la région ne peut être obtenu que dans le cadre d'un dialogue politique, et que la première étape doit être l'application immédiate de toutes les dispositions de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité, y compris la réalisation d'un cessez-le-feu, la cessation des actes de terreur et de violence, et le retrait des troupes israéliennes des territoires palestiniens. Tous les obstacles aux activités des organisations humanitaires doivent être levés, de même que le siège imposé à la résidence de Yasser Arafat, car il est le chef légitime du peuple palestinien et doit être à la tête des efforts des Palestiniens pour normaliser la situation.

Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par le Secrétaire général pour trouver une solution à la situation extrêmement dangereuse qui prévaut actuellement. Nous appuyons son initiative d'envoyer une force internationale dans les territoires palestiniens. Bien sûr, le Conseil de sécurité doit débattre de cette initiative, sur la base de renseignements complets concernant les paramètres d'une telle opération. Il est fondamental, dans la mise en oeuvre de cette proposition, que l'on mette au point des démarches communes pour tous les États et toutes les parties intéressés.

La Russie, pour sa part, va continuer de travailler activement avec les parties afin de désamorcer la situation de crise dès que possible, en coordination avec le coparrain américain et les autres membres du «quatuor» de médiateurs internationaux, et en contact étroit avec les principaux pays de la région. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), la déclaration du «quatuor» faite à Madrid, que le Conseil a appuyée, ainsi que l'initiative de paix arabe contiennent tous les éléments requis pour l'élaboration collective d'un règlement global qui permettrait de tenir compte des préoccupations en matière de sécurité de tous les pays de la région, d'assurer une coexistence pacifique entre Israël et un État palestinien, et d'éliminer les causes profondes des actes de terrorisme commis actuellement.

Toutefois, la mesure la plus importante à ce stade-ci consiste à mettre en oeuvre la résolution 1402 (2002). C'est la position de tous les membres du Conseil de sécurité. La déclaration commune des membres du « quatuor » était consacrée à cette question, et c'était également l'objectif de la mission dans la région du Secrétaire d'État américain Colin Powell. Ce n'est que lorsque cette résolution aura été mise en oeuvre que l'on pourra arrêter l'évolution incontrôlée de la situation, qui détruit les relations israélo-palestiniennes, entraîne un autre recul dans le processus de paix au Moyen-Orient et provoque l'embrasement de l'ensemble de la région.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous avons entendu hier la déclaration du représentant d'Israël, et nous nous sentons obligés de répondre à quelques observations faites dans cette déclaration, qui contenait de nombreuses positions scandaleuses.

Dans cette déclaration, le représentant israélien a dit :

> « L'emploi du terme "massacre" dans le contexte de la bataille qui a eu lieu à Djénine est bien sûr politiquement avantageux pour la partie palestinienne. Il constitue une déformation qui

vise à créer une équivalence morale entre les attentats-suicide, qui visent délibérément des civils, et le soldat dont la mission est de protéger de ces attentats-suicide. »

Franchement, je ne connais pas de peuple qui se féliciterait d'être massacré parce que ce serait politiquement pratique. Je ne peux pas comprendre non plus comment le fait de tirer des missiles et de raser des maisons avec des bulldozers alors que les habitants se trouvent à l'intérieur peut se justifier par des considérations militaires.

En tout état de cause, permettez-moi de prendre quelques moments pour lire une déclaration que de nombreux représentants ont évoquée hier et qui a été faite par le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Roed-Larsen :

« La situation est choquante et l'horreur dépasse l'entendement. C'est comme si un tremblement de terre avait frappé le coeur du camp de réfugiés. Je viens de voir deux frères sortir leur père et cinq autres membres de leur famille des décombres. J'ai vu une famille retirer son fils d'environ 12 ans des gravats. Il y une odeur nauséabonde de décomposition et des cadavres partout. La scène est absolument incroyable. Ce que nous voyons ici, ce sont des souffrances à grande échelle de toute la population civile. Aucune opération militaire ne pourrait justifier la souffrance dont nous sommes témoin ici. Ce ne sont pas seulement les cadavres, ce sont aussi les enfants qui manquent de nourriture. »

Je souhaite également dire un mot sur la question de l'équivalence morale. Il y a quelques années, l'ancienne Secrétaire d'État, Mme Madeleine Albright, pour qui j'ai le plus grand respect, disait qu'il n'y a pas d'équivalence morale entre les bombes et les bulldozers, en référence aux activités de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. À l'époque, nous nous étions permis d'exprimer notre désaccord, parce que les activités de peuplement dans les territoires occupés niaient le présent et l'avenir du peuple palestinien dans son ensemble. Néanmoins, nous comprenions la logique de cette observation. Aujourd'hui, certaines personnes veulent que nous croyions qu'il n'y a pas d'équivalence morale entre un sang et un autre sang, entre des pertes humaines et d'autres pertes humaines.

Nous condamnons tous les types de pertes en vies humaines. À vrai dire, si nous voulons faire des comparaisons, nous croyons aussi que ce qui se passe du côté israélien est bien pire que ce qui se passe du côté palestinien. La raison en est simplement que ce qui se passe du côté israélien est commis par une armée – une armée d'un État qui met en oeuvre les politiques officielles d'un gouvernement, une armée dont les soldats commettent des infractions claires et graves à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et des crimes de guerre manifestes. Du côté palestinien, il y a des groupes qui commettent des actes illégaux atroces et condamnables en contradiction directe avec la politique officielle. On pourrait ajouter à cela le fait que ce qui arrive au peuple palestinien se produit à une bien plus grande échelle. Nous avons beaucoup plus de victimes. Nous avons beaucoup plus de morts. Nous avons beaucoup plus de destructions. La vie du peuple palestinien dans son ensemble est en train d'être détruite. Je prie donc le représentant d'Israël de ne pas essayer de parler d'équivalence morale.

Nous devons affirmer notre respect absolu vis-à-vis des positions exprimées par les membres de ce Conseil. Néanmoins, je dois avouer que nous étions perplexes en entendant les remarques du représentant de la Bulgarie. Ce représentant ne voit pas la nécessité d'une nouvelle résolution. Peut-être n'a-t-il pas entendu que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité n'ont pas été appliquées. Peut-être n'a-t-il pas entendu parler de la détérioration de la situation humanitaire, notamment à Djénine, et de la nécessité d'une réaction positive. L'Ambassadeur a également fait des commentaires hésitants, qui rendaient un son presque négatif, au sujet de la proposition du Secrétaire général ou du moins de parties importantes de cette proposition, ce qui la rendrait elle-même caduque. Franchement, nous sommes surpris que, depuis que la Bulgarie est devenue membre du Conseil de sécurité, sa délégation n'ait pas fait preuve de la sensibilité attendue à l'égard de la situation palestinienne et des justes demandes adressées par les Palestiniens au Conseil. Nous sommes étonnés parce que nous connaissons la position bulgare, traditionnellement amicale. Pour notre part, bien sûr, nous ferons de notre mieux, d'une manière très amicale et politiquement correcte, pour surmonter cette situation étrange.

Nous sommes convaincus qu'il est impératif d'adopter la nouvelle résolution. Nous comprenons l'hésitation de la part de certains membres du Conseil et nous espérons qu'ils en comprennent la nécessité pressante, du moins de notre point de vue. Nous croyons qu'une résolution est nécessaire, qui traite de la situation humanitaire sur le terrain, notamment à Djénine, y compris la question d'une enquête sur ce qui s'est produit dans ce camp de réfugiés, et qui traite du fait que les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) n'ont pas été appliquées. En d'autres termes, à ce stade, nous acceptons de mettre de côté la question d'une présence internationale, laissant cette importante question au Secrétaire général et à ses efforts et ses consultations avec les membres du Conseil de sécurité.

Il existe un projet de résolution arabe, que nous jugeons approprié. Néanmoins, nous avons également accueilli positivement d'autres initiatives, y compris une initiative présentée par la délégation du Royaume-Uni. La Palestine, en fait le Groupe arabe et, bien sûr, le membre arabe du Conseil, la Syrie, sont prêts à travailler avec tous les membres du Conseil pour parvenir à une formulation satisfaisante, une formulation qui permettra au Conseil de s'exprimer et de prendre les mesures nécessaires en réponse à la situation humanitaire et au fait que les deux résolutions pertinentes n'ont pas encore été appliquées.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de répondre à cette heure tardive, mais je suis obligé de répliquer à certains des points soulevés par l'Observateur permanent de la Palestine.

Les actions israéliennes à Djénine et ailleurs ont été entreprises en dépit de nous-mêmes et à titre d'autodéfense face à une campagne incessante de violence et de terrorisme suscitée, appuyée et financée par l'Autorité palestinienne. Ces mesures ont été prises seulement après que l'Autorité palestinienne eut largement l'occasion de tenir ses engagements et après que nous eûmes fait preuve de la plus grande retenue face à cette vague de massacres par attentats-suicide. Nous n'avons pas essayé de faire du mal au peuple palestinien. Nous avons bien plutôt uniquement essayé d'extirper l'infrastructure de la terreur.

Nous regrettons profondément la mort de civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, mais nous maintenons que la responsabilité première de ces morts incombe aux terroristes qui ont élu résidence dans des zones civiles et des camps de réfugiés, en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, et dans le mépris inexorable de ceux qu'ils mettent en danger.

Nous partageons la préoccupation de la communauté internationale face à la situation humanitaire, mais à notre avis, des morts israéliens constituent aussi un problème humanitaire. Si quelqu'un est coupable de crimes de guerre et de terrorisme, ce sont les éléments de la direction palestinienne qui ont fourni le financement et le soutien politique et idéologique au terrorisme. Qu'est-ce qui peut motiver une fille de 18 ans à se faire exploser dans un supermarché? Combien de temps encore le Conseil pourra-t-il ignorer l'incitation continue par les médias palestiniens, l'éducation à la haine dans les écoles et les manuels palestiniens, l'élan répugnant vers la mort et le suicide, la glorification des attentats-suicide et la légitimation du terrorisme par des dirigeants politiques et des chefs spirituels?

Pendant combien de temps pouvons-nous dire que l'occupation est l'unique cause de cette situation? L'occupation n'a pas été un problème entre 1948 et 1967, et les Palestiniens n'avaient pas alors créé un État. Cela n'a pas été un problème à Camp David, et pourtant, la paix a été rejetée. La partie palestinienne a peut-être condamné le terrorisme pour calmer les gouvernements occidentaux, mais ses actions sont plus éloquentes que ses paroles. La partie palestinienne continue pourtant de rejeter toute la responsabilité de la crise actuelle, sans parler de tout le conflit, sur Israël uniquement, comme si 54 ans de rejet du droit d'Israël d'exister et d'incitation à la haine des Juifs n'ont rien à voir avec la poursuite de la violence et de l'instabilité dans la région. Du point de vue palestinien, Israël est le seul responsable et Israël seul n'a pas pris les mesures nécessaires pour la paix.

Mais le Conseil nous a tenu un discours différent. Les Palestiniens ont également leurs responsabilités – même s'ils n'affichent aucune intention de les assumer. Hier, l'Ambassadeur Al-Kidwa a informé le Conseil que les Palestiniens ne feraient rien – il n'y aurait pas de négociations ni de mesures pour combattre la terreur – jusqu'au retrait intégral d'Israël. Sa déclaration constitue un défi clair à la résolution 1402 (2002), qui appelle également à un véritable cessez-le-feu et à la fin du terrorisme et de l'incitation, et à la coopération avec le général Zinni dans le cadre de mesures

réciproques, que la direction palestinienne refuse de prendre. De telles affirmations sont typiques et permettent aux dirigeants palestiniens de maintenir la fiction qu'une succession de dirigeants israéliens sont les seuls à assumer la responsabilité de cette situation.

Aujourd'hui, c'est Sharon pour son refus de faire des concessions au terrorisme. Avant lui, c'était Barak, qui a offert aux Palestiniens un État, dans pratiquement toute la Cisjordanie, un partage de souveraineté à Jérusalem et une solution au problème des réfugiés, et qui a été récompensé par la terreur. Avant lui, il y a eu Nétanyahou et avant lui, Peres, tous deux récompensés par la terreur palestinienne. Et avant eux, il y a eu Yitzhak Rabin. Lui aussi était un problème et un obstacle à la paix dans la région. En fait, tous les dirigeants israéliens sont un obstacle à la paix.

Apparemment, le seul dirigeant régional qui ne soit pas un obstacle à la paix est le grand démocrate libéral Yasser Arafat.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Avant de lever la séance, je voudrais indiquer que je crois comprendre que des contacts entre les délégations intéressées n'ont toujours pas conduit à une situation permettant au Conseil d'examiner directement en consultations un projet de résolution. Ces contacts se poursuivront durant la pause déjeuner, et nous tiendrons des consultations à 16 heures.

La séance est levée à 13 h 15.